

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION



Les
Mûreaux
Notre ville a du talent
www.lesmureaux.fr

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

La ville des Mureaux, représenté par son Maire, François GARAY, ci-après désigné le Bénéficiaire,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, notamment son article 20-II

Vu l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016.

Vu le courrier du 5 novembre 2014 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, du président de l'ADEME et du président du Conseil régional d'Ile-de-France

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.



Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2018 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000€ sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée au bénéficiaire dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DRIEE) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses, présentés sous couvert du territoire lauréat ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du bénéficiaire.

Article 3 - Engagements du bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le bénéficiaire s'engage à :

- a) mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DRIEE) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.



- e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le

11 OCT. 2016



Le Maire des Mureaux



François GARAY

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat,



Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,

En présence de l'ADEME,



Annexe 1

Projet présenté par le lauréat

Consciente de l'enjeu planétaire lié aux dérèglements climatiques et à l'épuisement des énergies fossiles, la ville des MUREAUX a souhaité être exemplaire localement dans la lutte contre les changements climatiques en signant la « *Convention des maires pour une énergie locale durable* » le 18 mai 2010 à l'occasion du premier colloque efficacité énergétique se tenant sur la ville.

La municipalité, qui a adopté depuis maintenant plusieurs années une stratégie globale articulée autour du développement durable, s'est engagée, par la signature de cette convention, à dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cet engagement fort se traduit aujourd'hui par la mise en place du premier plan d'actions en faveur de l'énergie durable de la ville, donnant une vision de la stratégie de la ville des MUREAUX d'ici à 2020 en ce qui concerne les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables, l'objectif est le : 3x20 d'ici 2020 :

- réduction de 20% des émissions de CO₂
- réduction de 20% des consommations en énergie
- part de 20% d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques.

Pour mener à bien cet objectif, un certain nombre de propositions d'actions ont été élaborées dans différents domaines jugés prioritaires, étant à l'origine de la majeure partie des émissions en GES de la commune. Les conclusions tirées du Bilan Carbone Territoire (Outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre des collectivités développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)) et de l'inventaire des émissions de référence du territoire des MUREAUX, réalisés sur l'année de référence 2009, ont permis de hiérarchiser ces propositions d'actions.

L'ensemble des agents de la collectivité ainsi qu'un comité de pilotage avec à sa tête l'élu en charge du Développement Durable Monsieur Carrière, ont participé à la construction des propositions d'actions. La plupart d'entre elles font également partie intégrante de l'Agenda 21 de la ville (plan d'actions sur le long terme en faveur du développement durable) actuellement en phase de réactivation par le biais d'ateliers d'échanges et de réflexion.



Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Mode de gouvernance :

L'équipe projet est portée par Monsieur Carrière, élu en charge du Développement Durable, de l'Agenda 21, de l'environnement, de la mobilité et de l'énergie. Il s'entoure de deux directions techniques : la direction du patrimoine bâti et logistique et la direction des Espaces Publics et du Développement Durable

D'un point de vue stratégique

Le portage politique se fait par Monsieur Carrière, élu en charge du Développement Durable, de l'Agenda 21, de l'environnement, de la mobilité et de l'énergie. Ce portage se fait dans la continuité de sa démarche en faveur du développement durable, de la réduction des consommations, de la valorisation de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique. Démarche amorcée en 2001 et illustrée dans l'Agenda 21 axé sur l'attractivité de la ville, sur la préservation des ressources. Toutes les actions, dont les trois qui suivent, sont intégrés à ce cet Agenda 21, document référentiel quant à l'engagement de la ville des Mureaux dans la lutte contre le changement climatique.

D'un point de vue technique

Ville des Mureaux – Direction du patrimoine bâti et logistique et Direction des Espaces Publics et du Développement Durable



Action 1

Intitulé de l'action :

Isolation de la toiture terrasse du gymnase Pierre de Coubertin

Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Nature de l'action :

Investissements (travaux d'isolation)

Description de l'action :

Mise en œuvre d'un complexe iso-étanche sur support en tôles d'acier nervurées nécessitant des travaux de charpente conséquents :

- Mise en place d'un isolant en PIR de 120 mm d'épaisseur – $R_u = 5,00 \text{ m}^2.K/W$ à l'occasion de la réfection et sécurisation de la terrasse.
- Remplacement des fermes treillis

Justification de l'action :

Le gymnase Pierre de Coubertin comprend une salle multisports, un dojo et une salle de boxe. Très sollicité, il est mis à disposition :

- des clubs sportifs de la ville et plus particulièrement l'Association Sportive Handball Les Mureaux, la Compagnie d'Arc et l'Association Sportive Les Mureaux Val de Seine
- du collège Paul Verlaine et son association sportive,
- de la ville dans le cadre des activités péri éducatives et extra scolaires.

Le bâtiment, composé d'un sous-sol de $1\,230 \text{ m}^2$ et d'un rez-de-chaussée de $1\,200 \text{ m}^2$, date des années 70. La dernière réhabilitation a été effectuée en 2003 et concernait les façades, le sol et l'éclairage. La couverture à deux pentes d'environ 3% est une composition de panneau bois posés sur charpente et d'une couverture par revêtements bitumeux (non amianté) sans isolation.

Depuis quelques années, la salle multisports du gymnase est par principe de précaution fermée en cas de fortes pluies ou d'épisodes neigeux supérieurs à 5 cm. Un diagnostic technique effectué en 2010 a mis en avant la vétusté des chêneaux, la perméabilité du revêtement d'étanchéité, la dégradation des relevés d'étanchéité, le manque de rigidité des panneaux supports et leur trop grande souplesse, l'absence d'isolation thermique et la mauvaise acoustique du bâtiment. Aussi, il est devenu impératif d'engager dès l'année 2017 des travaux de remplacement de l'étanchéité de la toiture terrasse. La ville profite de cette intervention pour intégrer un complexe isolant répondant aux exigences de la RT 2012 alors qu'aujourd'hui l'isolation thermique est absente.

Le financement TEPCV permettra de boucler le plan de financement de l'opération et d'engager les travaux en 2017.



Gouvernance :

Ville des Mureaux – Direction du patrimoine bâti et logistique

Calendrier de réalisation :

Eté 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Indicateur d'impact :

Objectif : 64 000 kWh économisés/an (consommation gaz 2015 = 320 700 kWh)

Budget prévisionnel de l'action 1	
Nature des dépenses	Montant (HT)
1. Travaux de remplacement des fermes treillis	250 000
2. Travaux de réfection et de sécurisation de la terrasse	210 000
3. Travaux de mise en place d'isolant	60 000
4. Etudes et contrôles (travaux 1 et 3)	27 125
5. Etudes et contrôles (travaux 2)	18 375
Total HT	565 500

Le département des Yvelines a été sollicité pour participer à hauteur de 30 % de l'opération.



PLAN DE FINANCEMENT – action 1			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
1. Travaux de remplacement des fermes treillis	250 000	Programme TEPCV* (42%)	238 000
2. Travaux de réfection et de sécurisation de la terrasse	210 000	CG78 30%	169 500
3. Travaux de mise en place d'isolant	60 000	Emprunt 28%	158 500
4. Etudes et contrôles (travaux 1 et 3)	27 125		
5. Etudes et contrôles (travaux 2)	18 375		
Total HT	565 500	Total HT	565 500

* Les financements TEPCV couvriront les dépenses en matière de remplacement des fermes treillis, d'isolation et d'études dans ces domaines. Le taux de financement s'élève à 71% des travaux 1, 3 et 4.



Action 2



Intitulé de l'action :

Remplacement des menuiseries extérieures isolantes de l'ensemble des façades du groupe scolaire Roux Calmette

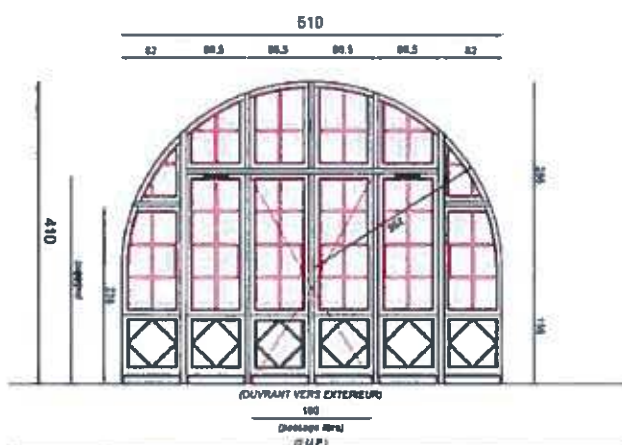
Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Nature de l'action :

Investissements (travaux d'isolation)

Description de l'action :



Remplacement intégral des menuiseries extérieures existantes (le groupe scolaire date de 1934) par des menuiseries bois et vitrage isolant dont le coefficient de transmission surfacique U_w et le facteur solaire S_w respecteront les seuils suivants : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7$ et $S_w \geq 0,36$.

Les menuiseries neuves (au nombre de 83 unités) sont fabriquées sur mesure en bois, certaines s'inscrivant dans un arc plein cintre de 2.55m de rayon. Afin de conserver la qualité architecturale du site (années 30), les « petits bois » seront conservés. Pour plus de pérennité, ils seront intégrés dans les doubles vitrages.

Le montant indiqué est issu du résultat d'un appel d'offre lancé en 2014 classé sans suite faute de budget.



Justification de l'action :

La Ville des Mureaux (31 000 habitants) possède un patrimoine bâti important d'une surface de 120 000 m² environ dont 50 000 m² de locaux scolaires.

Ces travaux s'intègrent dans un plan pluriannuel d'investissements (PPI) sur 10 ans issu d'un diagnostic énergétique passé en 2010 (non compris dans le budget de la présente action) visant à améliorer la performance énergétique des équipements communaux. Les actions prévues au PPI sont :

- Les remplacements de menuiseries,
- L'isolation de combles,
- L'isolation en toiture,
- Le remplacement d'équipements d'éclairage,
- La production d'énergie renouvelable

Une participation financière dans le cadre de l'appel à projets TEPCV permettra de lancer en 2017 des travaux reportés d'année en année par manque de budget en investissement.

Gouvernance :

Ville des Mureaux – Direction du patrimoine bâti et logistique

Calendrier de réalisation :

Eté 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs)

Indicateur d'impact :

objectif : 64 000 kWh économisés/an (consommation gaz 2015 = 321 000 kWh)

Budget prévisionnel de l'action 2	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Travaux (menuiseries bois sur mesure dont certaines s'inscrivant dans un arc plein cintre de 2.55m de rayon. Le montant indiqué est issu du résultat d'un appel d'offre lancé en 2014 classé sans suite faute de budget)	350 000 €
Etudes et contrôles	20 000 €
Total	370 000 €



PLAN DE FINANCEMENT – action 2			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Travaux de remplacement des menuiseries	350 000	Programme TEPCV (68%)	250 000
Maîtrise d'œuvre d'exécution - tests d'étanchéité - contrôles	20 000	Emprunt (32%)	120 000
Total HT	370 000	Total HT	370 000

Objectif : 64 000 kWh économisés/an (consommation gaz 2015 = 321 000 kWh)



Action 3

Intitulé de l'action :

Installation de 4 ruches en partenariat avec l'UNAF au parc de l'OSERAIE.

Axe d'intervention :

Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.

Nature de l'action :

Aménagement de l'emplacement qui accueillera le rucher dans le parc de l'Oseraie, signalétique indiquant le rucher, aménagement d'un local pour entreposer le matériel du rucher. Ces actions sont réalisées en partenariat avec l'UNAF qui s'engage à poursuivre, conformément à ses statuts et à sa charte liée au programme « Abeille, Sentinelle de l'environnement », la sensibilisation des citoyens, l'éducation à l'environnement, la communication et des actions d'initiation à l'apiculture.

Description de l'action :

Installation de 4 ruches au parc de l'Oseraie, suivi sanitaire, matériel et administratif du rucher en partenariat avec l'UNAF qui désignera un apiculteur référent. La récolte du miel sera effectuée en public dans le cadre des « journées nationales Abeille, sentinelle de l'environnement/APIdays », l'apiculteur référent répondra aux questions du public et participera aux actions de communication autour de l'extraction du miel élaborées par la Ville. L'apiculteur référent participera à une action d'initiation à l'apiculture. La Ville aménagera l'emplacement qui accueillera les ruches : clôture à prévoir pour les protéger, posera la signalétique, et aménagera un lieu de stockage du matériel.

Justification de l'action :

Aujourd'hui, plus de 80% de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles qui jouent un rôle prépondérant de pollinisateurs. Ainsi près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles et près de 40% de notre alimentation dépend exclusivement de leur action fécondatrice. Or, les abeilles et les pollinisateurs sauvages sont menacés en raison des mutations profondes de l'environnement. Depuis 1995, près de 30% des colonies d'abeilles disparaissent chaque année en France. Ces actions d'installation de ruches, de sensibilisation des citoyens et d'initiation d'apiculteurs permettront donc de protéger les abeilles aussi bien que l'apiculture et l'environnement.

Gouvernance :

La Ville des Mureaux assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Un partenariat avec l'UNAF fixe les responsabilités de chacun dans le cadre d'une convention-cadre.

Calendrier de réalisation :

printemps 2017



Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

- sensibilisation des citoyens /nombre de personnes sensibilisées.
- éducation à l'environnement : nombre d'enfants éduqués.
- contribution au maintien de l'apiculture : nombre d'apiculteurs formés

Budget prévisionnel de l'action	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Partenariat avec l'UNAF	8 000
Aménagement de l'emplacement des ruchers et du local de stockage du matériel	7 000
Total	15 000

PLAN DE FINANCEMENT – action 3			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Partenariat avec l'UNAF	8000	Programme TEPCV (80%)	12 000
Aménagement de l'emplacement des ruchers et du local de stockage du matériel	7000	Ville (20%)	3 000
Total	15 000	Total HT	15 000



PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 - Isolation de la toiture terrasse du gymnase Pierre de Coubertin	565 500	Programme TEPCV (42%)* CG78 30%	238 000
		Autofinancement (emprunt) (28%)	169 500
Action 2 - Remplacement des menuiseries extérieures isolantes de l'ensemble des façades du groupe scolaire Roux Calmette	370 000	Programme TEPCV (68%)	250 000
		Autofinancement (emprunt) (32%)	120 000
Action 3 - Installation de 4 ruches en partenariat avec l'UNAF au parc de l'OSERAIE	15 000	Programme TEPCV (80%)	12 000,00
		Ville	3 000,00
Total HT	950 500	Total HT	950 500
		dont :	
		TEPCV	500 000

* Les financements TEPCV couvriront les dépenses en matière de remplacement des fermes traillis, d'isolation et d'études dans ces domaines. Le taux de financement s'élève à 74% des travaux 1, 3 et 4.

Référents en charge du programme d'actions :

L'équipe projet TEPCV			
Fonction dans TEPCV	Nom	Fonction	Mail
Réalisation de travaux actions 1 et 2	Charpentier	Directrice Bâtiment	mcharpentier@mairie-lesmureaux.fr
Réalisation de travaux action 3	Bonafoux	Directrice Espace public et Développement Durable	bbonafoux@mairie-lesmureaux.fr

